

L'assistance par le travail : retour en arrière

Petite histoire de la Société liégeoise d'Assistance par le travail
(1898-1923)

Par Camille Baillargeon

Annonce d'une soirée de bienfaisance *Au profit des Œuvres L'Assistance par le travail et Les Chauffoirs publics*, [1910].
Coll. IHOES.

Une proposition récente du ministre anglais du Travail a fait grand bruit. Celle-ci visait à obliger les chômeurs de longue durée à travailler un nombre déterminé d'heures à des travaux d'utilité publique (entretien des voies publiques ou des parcs) sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à la suppression de leurs indemnités de chômage. L'argument, voulant que cette « routine de travail » permette aux chômeurs de retrouver une estime de soi et une discipline de vie propres à faciliter leur réinsertion sociale, ressuscitait, sous une forme à peine modernisée, des conceptions dont les élites du XIX^e siècle s'étaient faites les ardentesses. Au moment où les idées libérales ancrèrent plus profondément leur assise, celle de rendre l'assistance conditionnelle au travail se développait partout en Europe. La présente analyse, consacrée à l'exemple de la Société liégeoise d'Assistance par le travail fondée en 1898, met en lumière l'idéologie qui sous-tend une ambition d'hier qui résonne aux jours d'aujourd'hui¹.



1. La Société liégeoise d'Assistance par le travail

1.1. Ambitions

C'est en pleine crise économique, à l'orée du XX^e siècle, qu'est fondée, par des notables de la ville, la Société liégeoise d'Assistance par le travail (aussi dénommée Œuvre de l'Assistance par le travail). Son ambition première est de « fournir du travail à ceux qui se trouvent sans ouvrage ». Elle compte pour cela agir sur deux plans : créer des colonies et des maisons de travail procurant de l'ouvrage à ceux qui en sont privés et faire le lien avec les services de placement de la main-d'œuvre existants (bourses du travail, bureaux de placement privés, associations ouvrières) chargés de mettre en relation l'offre et la demande d'emplois. Ceci « en dehors de toute tendance politique ou religieuse ».

Malgré ce qu'annoncent les statuts, son action se concentre essentiellement autour de la création d'ateliers de travail. La volonté d'œuvrer de pair avec les bourses de travail ne semble pas suivie d'effets. Pourtant, la Société liégeoise d'Assistance par le travail collabore avec l'Œuvre des chauffoirs publics à l'initiative de laquelle une des premières bourses de travail avait été fondée à Liège en 1888. Dans les faits, cette ambition d'unir les secours aux chômeurs aux services des offices de placement, idée déjà ancienne, ne se matérialise réellement en Belgique qu'au milieu des années 1930 avec la création de l'Office national de placement et de chômage (sorte d'ancêtre du Forem). De la

même façon, aucune colonie de travail à proprement parler n'est fondée. La référence qui y est faite dans les statuts est cependant assez signifiante pour qu'on y revienne. Tout comme d'ailleurs, nous reviendrons sur le fait que, sans être attaché à une paroisse ou à un parti quelconque, l'action de la Société liégeoise d'Assistance par le travail poursuit une tradition ayant des ancrages idéologiques marqués. Les principes qui la fondent et la pratique qu'elle défend ne sont, en cela, guères dépourvus de « tendance ».

1.2. Influences

L'œuvre liégeoise prolonge des initiatives nombreuses d'assistance par le travail qui voient le jour aux quatre coins de l'Europe.

Depuis la fin du XVIII^e siècle, on peut nommer plusieurs exemples d'aide par le travail instaurés par les pouvoirs publics. Cette forme de secours apparaît lors des périodes de grande misère, comme celles qui préludent ou suivent les épisodes révolutionnaires. C'est ainsi que Turgot, le chantre du libéralisme sous Louis XVI, met sur pied, à la suite de la disette de 1770, des ateliers de travail obligatoire. On y emploie les hommes à des travaux publics, tel l'entretien des routes. Quelques années plus tard, pendant la Révolution française, l'expérience est renouvelée. On recrute pour les travaux de terrassement ou l'enlèvement des ordures. Des ateliers de secours par le travail sont également ouverts. Les ateliers nationaux fondés pendant la révolution de 1848 pour soulager la misère des chômeurs sont aussi régulièrement cités. Ceux-ci se situent au carrefour de deux influences : celle de la vision utopique des « ateliers sociaux » pensés comme des coopératives ouvrières autogérées et celle, plus traditionnelle, des ateliers de charité où le travail est fortement contrôlé. Une fois n'est pas coutume, ce sont encore les grands chantiers qui occupent la main-d'œuvre parisienne (entretien arboricole, prolongement du réseau ferroviaire, etc.). L'expérience ne dure cependant que quelques mois. Lors du siège de Paris de 1870, une première Œuvre d'assistance par le travail voit le jour : les hommes y sont encore employés à des travaux publics (déblaiement de la neige), tandis qu'on confie aux femmes des travaux de couture pour les uniformes des gardes nationaux. La période de la Commune met temporairement un terme à son activité, mais elle reprend sous forme de fondation (Mamoz) en 1895. Pendant cette dernière décennie, ce genre d'expérience et de sociétés d'assistance par le travail se multiplient sur le sol européen. On y propose des ouvrages simples qui vont de la fabrication de fagots au triage de chiffons, du cassage de pierres au décorticage de corsets ou au filage d'étoffe, etc. La participation y est libre mais l'objectif avoué est de servir à « démasquer l'exploiteur de charité publique » c'est-à-dire, l'individu qui abuse de la générosité d'autrui.²

Sous des atours humanitaires, l'assistance par le travail a une assise moralisatrice et des manières parfois coercitives. C'est notamment le cas lorsqu'elle s'intègre aux institutions chargées de répondre au problème de la mendicité ; problème auquel se lie très étroitement la réalité du chômage. Avant l'instauration d'une sécurité sociale, le chômeur ayant épuisé ses ressources se voit souvent poussé à mendier. Il se mêle ainsi à une population largement déconsidérée : celle des désœuvrés caractérisés non seulement par leur condition sociale (celle d'individus privés d'ouvrage), mais par des dispositions psychologiques supposées (oisiveté). Or, le début du XIX^e siècle coïncide avec un retour à l'enfermement des pauvres. Plusieurs lois promulguées au cours du siècle ont pour fonction de criminaliser la mendicité et le vagabondage. Elles matérialisent un durcissement du jugement que la société porte sur la question. Dans les dépôts où sont regroupés les miséreux apparaissent déjà quelques ateliers de travail au caractère souvent obligatoire. Leur fonction est à la fois répressive et rédemptrice. De la même manière, naît au début du XIX^e siècle, d'abord en Hollande, plus tard dans plusieurs autres pays européens dont en Belgique, l'idée des colonies de travail. Dans un contexte où les dépôts de mendicité peinent à suffire à la demande, les colonies agricoles fondent un type de bienfaisance où les assistés participent à leur frais d'entretien et s'investissent dans leur réinsertion sociale. Les indigents sont employés à cultiver quelques parcelles de terre dont le produit est réinvesti dans la gestion de la colonie, avec comme ambition de parvenir à l'autosuffisance. Le calcul n'est cependant pas qu'économique. Parfois libres, parfois forcées, ces colonies assurent également une mission de redressement moral : « Le but [...] est d'améliorer l'état des indigents en les éclairant sur leurs devoirs, en les arrachant à la fainéantise et à la dépravation où ils croupissent dans leur métier de mendiants, en remplaçant enfin l'aumône, qui favorise l'oisiveté, par l'assistance donnée au travail³. » Malgré les critiques formulées, à partir de 1850, sur l'efficacité de ces colonies, elles n'en demeurent pas moins des modèles pour le monde scientifique et les milieux officiels. L'esprit qui les soutient exerce une influence notable sur la prise en charge du paupérisme au XIX^e siècle et ce n'est pas un hasard si les statuts de la Société liégeoise d'Assistance par le travail révèlent une filiation avec ce type d'entreprise.

L'Assistance par le travail de Liège hérite donc de plusieurs ambitions qui se dégagent de ces premières initiatives. Sa perception de ce que doit être la charité, du rôle du travail et de ce à quoi doit se soumettre l'inactif pour être digne de respect l'attache à des conceptions qui prennent de la vigueur au XIX^e siècle. Nous analyserons plus amplement cette question après avoir détaillé son mode opératoire.

1.3. Fonctionnement de la Société d'Assistance par le travail

1.3.1. Activités

Dans la dernière décennie du XIX^e siècle l'assistance par le travail inspire donc de plus en plus la manière de porter secours aux pauvres. Avant l'existence de l'Œuvre liégeoise, on connaît déjà quelques initiatives de ce type ailleurs en Belgique. À Anvers, sous l'impulsion de Léonie Osterrieth (riche héritière qui assure notamment la présidence de la Bourse du travail pour femmes d'Anvers en 1886⁴), on offre aux femmes sans ressource la possibilité d'obtenir quelques gains par la confection de sacs pour bateaux. À Bruxelles, est ensuite créée l'Œuvre d'assistance par le travail qui réunit une bourse du travail, un « comptoir du travail pour femmes » et une colonie ouvrière libre. Le comptoir, fondé en 1890, fournit du travail de couture à domicile aux femmes. La colonie de Haeren-(nord)-lez-Bruxelles, fondée quelques années plus tard, propose un atelier de coupe de petit bois et du travail aux champs. Des associations syndicales chrétiennes ou socialistes misent également sur le système des ateliers de travail pour aider leurs affiliés.⁵

Inspirée par ce qui se fait ailleurs, l'Assistance par le travail de Liège met d'abord sur pied un atelier de fabrication de fagotins. L'activité se déroule en Féronstrée, puis également à l'asile de la rue Volière. Les hommes s'attèlent à la découpe du bois, tandis qu'on emploie les femmes au liage des fagots.

L'Assistance par le travail mêle ainsi le secours porté aux désœuvrés à un rapport de production. La gestion d'une telle entreprise est réfléchie d'un point de vue économique de façon à assurer sa viabilité financière. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte dans le choix de la production. Le travail ne doit demander aucune formation préalable et être aisément réalisable. Il doit générer quelques gains qui participent aux frais de fonctionnement (administration, achat de matière première, outillage, surveillance, etc.). Ceux-ci doivent quant à eux être réduits au minimum. Enfin, la production envisagée ne doit pas faire concurrence à l'économie réelle ni nuire au travail régulier. La production de bois d'allumage, tout comme les divers travaux de confection qu'on confiera plus tard aux femmes, répondent à ces critères.

Face à l'augmentation de la fréquentation, et notamment de la main-d'œuvre féminine, la Société d'Assistance par le travail met rapidement sur pied deux ateliers distincts : le premier, installé rue du Potay, en face de l'ancienne prison Saint-Léonard, occupe les hommes, alors que le second, sis rue du Péry, reçoit les femmes. Les hommes poursuivent la production déjà initiée, tandis qu'on confie aux femmes la réalisation de sac à fruits en toile de jute. Les femmes de l'asile de Volière, auxquelles on procure également de l'ouvrage, effectuent diverses confections telles la réalisation d'essuie-mains, de fourreaux de fusils, de sacs à boulons ou à fruits, de bandes de toiles ourlées, etc. Elles sont aussi parfois chargées d'effilocheur de la soie.

Partant du constat que plusieurs femmes viennent chercher, au sein de l'Assistance par le travail, un petit complément de revenu pour leur ménage, et de façon à éviter qu'elles ne désertent leur foyer, il est envisagé dès 1901 de leur procurer du travail à domicile. L'utilisation d'une matière première peu dispendieuse et d'un outillage usuel rend la chose réalisable et l'initiative est mise en place dès l'année suivante. Le nombre de mères de famille à bénéficier de l'aide offerte s'accroît alors.



Couverture du rapport d'activités de la Société d'Assistance par le travail, [1920].
Coll. IHOES.

Un dernier changement intervient pendant la Première Guerre mondiale alors que la proportion de chômeurs s'accroît et que l'Œuvre éprouve des difficultés à s'approvisionner en jute à prix raisonnable. La décision est prise de réorienter l'atelier féminin vers des travaux de couture plus élaborés, soit la confection de vêtements. Cette initiative, permise par la présence accrue de femmes habiles de leurs mains, remporte un franc succès. Et cela malgré la concurrence qu'exercent d'autres ateliers de ce type. La guerre provoque en effet une surenchère de la bienfaisance, provoquant une multiplication des entreprises de secours aux chômeurs.

1.3.2. Rémunération

Le travail est rémunéré via un système de bons. La Société liégeoise d'Assistance par le travail se charge de convaincre des entreprises, institutions privées et publiques, ou particuliers d'acquiescer des carnets de bons de travail qu'ils doivent ensuite redistribuer aux chômeurs nécessiteux. Elle propose également aux donateurs qui le désirent de se charger de la besogne pour éviter le désagrément d'avoir à transiger avec les indigents. Ces derniers, munis de leurs bons de travail, exécutent ensuite la tâche correspondant au nombre d'heures prescrit par le nombre de bons en leur possession. Ils reçoivent un salaire correspondant à la valeur de leurs bons qui varie entre 15 et 20 centimes de l'heure en fonction de leur sexe. L'Œuvre reproduit la différenciation salariale pratiquée dans les fabriques pour ne pas modifier l'équilibre du marché et éviter de détourner des ouvrières de l'industrie. Finalement, la valeur des bons payée par l'Œuvre est remboursée par les bienfaiteurs au prorata du nombre de bons qu'ils ont acquis et qui ont été utilisés.



Bon de travail à 15 centimes. Coll. IHOES.

La prise en charge des salaires par les donateurs et la vente des marchandises produites ne permettent pas à la Société liégeoise d'atteindre l'autosuffisance. L'appel à la générosité publique, le soutien de la Ville concrétisé par la mise à disposition de locaux et plus tard l'aide apportée par un subside provincial font l'appoint. Seule, pendant la guerre, la confection de vêtements, distribués ensuite aux diverses œuvres philanthropiques de la ville, permet de dégager des bénéfices.

La production réalisée en collaboration avec l'asile de Volière ou avec l'Œuvre des chauffoirs publics, conjointement chargés d'offrir un abri temporaire aux miséreux, diffère. Les indigents y sont rétribués par le gîte et le couvert en lieu et place des bons de travail. La pratique correspond à celle déjà pratiquée dans les dépôts de mendicité.

1.3.3. Public visé

À l'origine, l'Assistance par le travail aspire à porter secours aux ouvriers liégeois privés de travail. Mais la réalité du chômage force à constater que son action déborde ce cadre restreint. Elle draine en effet une population qui dépasse de loin les limites géographiques de la ville. En 1906, seul un assisté sur dix réside à Liège, les autres proviennent des régions limitrophes : de la province de Liège principalement, mais également de régions plus éloignées (Hainaut, Anvers, etc.) et de l'étranger (France, Allemagne, Italie, Autriche, Grand Duché du Luxembourg, Pays-Bas).

Elle séduit également chaque année une main-d'œuvre féminine plus nombreuse, ce qui la pousse, comme nous l'avons vu, à étendre sa production. Cette main-d'œuvre est essentiellement liégeoise, contrairement à son équivalent masculin. Elle réside souvent à proximité des ateliers et se compose autant d'ouvrières sans emploi que de ménagères et de mères de famille. Certaines y suivent leur mari.

Chez les hommes qui se présentent, les célibataires sont cependant les plus nombreux. Quelques-uns sont issus de la grande industrie (métallurgie, mines et charbonnages, armurerie, textile) ou du bâtiment, mais la grande majorité d'entre eux sont des terrassiers, des journaliers et des manœuvres. La précarité touche donc essentiellement une main-d'œuvre non qualifiée, souvent attachée à des emplois saisonniers. La Société liégeoise d'Assistance par le travail constate l'« existence d'une véritable classe de manœuvrier nomades ». Ce sont ces chemineaux qui habitent l'imaginaire du XIX^e siècle : ces hommes des grands chemins, petits groupes d'ouvriers en quête de travail, voyageant de ville en ville, roulant leur bosse, le pic ou la pelle à l'épaule. Ce sont aussi ces vagabonds dont la liberté entachée de misère inspire souvent la peur.

La concentration du travail dans les centres urbains et les crises agricoles ont entraîné les premiers exodes des campagnes vers les villes, puis les crises industrielles et la concurrence économique ont induit de nouveaux déplacements de population en quête de travail. La main-d'œuvre est devenue plus mobile aussi. C'est le cas des ouvriers tisserands ou fileurs qui font le voyage entre Verviers et Roubaix en fonction de l'offre de travail de l'industrie, et que l'on retrouve au sein de l'Œuvre alors qu'ils font étape à Liège. Celui aussi des terrassiers et des manœuvres étrangers à la ville employés à bâtir le décor de l'Exposition universelle de Liège en 1905. Et qui, quelques semaines après la fin du chantier, bientôt sans ressource et loin de chez eux, viennent trouver secours auprès de l'Assistance par le travail.

Les mois d'hiver sont ceux où les ateliers de l'Œuvre sont les plus fréquentés : c'est la mauvaise saison, celle où l'ouvrage se fait plus rare. L'été les chantiers reprennent et l'agriculture offre quelques débouchés. Quand le travail est plus abondant, ce sont alors essentiellement des hommes desservis par leur âge ou quelque « défaut physique ou moral » qui restent en marge et demandent assistance. En période de crise, même les hommes dans la force de l'âge et formés à quelque métier cognent à la porte de l'Assistance par le travail.

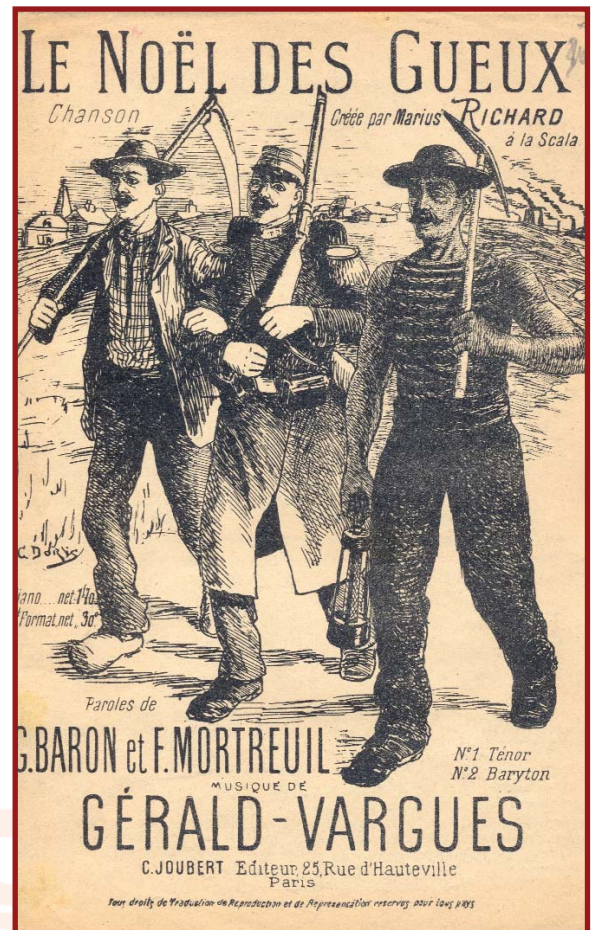
À côté de l'aide apportée aux sans-emploi, l'Œuvre fournit plus largement du travail à tous ceux qui se « trouve[nt] sans moyen d'existence » et donc à toute forme d'indigence qui veut bien se mettre au travail. Sa section de *Lutte contre la mendicité dans les rues* accroît son champ d'intervention. Tandis que sa collaboration avec l'asile de la rue Volière et l'Œuvre des chauffoirs publics fournit du travail à leurs hôtes respectifs (souvent des femmes et des vieillards).

On voit que d'hier à aujourd'hui des constantes apparaissent dans la réalité du chômage, ce qui n'empêche la société de se focaliser sur les dispositions de l'individu plutôt que sur les travers du système économique. Ainsi, malgré le constat probant dressé dans son rapport d'activités de 1901 : le chômage « prend la forme d'une maladie sociale. Ce n'est plus l'accident isolé, frappant l'individu, et que la charité individuelle suffit à réparer. C'est un fléau qui atteint toute une classe d'êtres, et qui dans cette classe prélève un pourcentage de victimes presque mathématiquement calculable », la Société liégeoise persiste dans la direction qui consiste à vouloir « soigner » par le travail la victime du chômage.

1.3.4. Prise en charge du problème du chômage et dissolution de l'Œuvre

Les années qui inaugurent le XX^e siècle connaissent de nombreux pics de chômage. Le problème tend à devenir récurrent et à être perçu comme une tare du capitalisme industriel. Les conséquences de la Première Guerre mondiale aggravent encore la situation en privant de travail une grande partie de la classe ouvrière. Et, au contraire de ce qu'on aurait pu espérer, le chômage ne se résorbe guère à l'issue du conflit. Pendant la guerre, alors que l'activité de l'Assistance par le travail de Liège est à son faite, l'aide aux chômeurs commence à s'institutionnaliser. Ceci prélude la fin de son activité.

À l'époque où la Société liégeoise d'Assistance par le travail voit le jour, l'aide dont bénéficient les sans-emploi est de deux natures : mutuelle ou charitable. Les ouvriers prévoyants peuvent obtenir une aide ponctuelle de leur caisse d'assurance contre le chômage gérée par leur syndicat ou association mutuelle. Ces caisses de chômage se développent progressivement dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Elles protègent principalement une certaine élite ouvrière : celle qui, mieux rémunérée, dispose de ressources suffisantes pour se prévenir des aléas de l'avenir, et les membres des corps de métier les mieux organisés. L'intervention de ces caisses reste variable car elle est tributaire des cotisa-



Le Noël des Gueux, partition.
Coll. IHOES.

tions versées par les affiliés. C'est pourquoi elle est souvent incapable de faire face aux longs épisodes de crise. En l'absence de ce type de secours et après avoir épuisé ses ressources personnelles et l'aide de ses proches, le chômeur n'a d'autre solution que de s'adresser à la générosité publique ou aux organismes charitables, souvent d'essence chrétienne, qui traditionnellement s'occupent des plus démunis. Le chômeur y mendie son existence.

La fondation de l'Œuvre, qui tient de la bienfaisance bien qu'elle soit soutenue par un subside provincial, coïncide également avec le début d'une intervention publique pour les chômeurs. En 1897, le Conseil provincial de Liège (sous l'impulsion du député socialiste Bury) décide d'allouer un subside aux caisses mutuelles de chômage. Bien que la somme répartie soit très modeste, le « système de Liège », tel qu'on le nomme, marque en Belgique un premier pas dans la prise en charge publique du problème du chômage. Elle suit d'à peine quelques années la création de la toute première caisse officielle de chômage fondée à Berne (Suisse) en 1893⁶. En 1901, concrétisant l'idée d'un jeune avocat libéral progressiste (Louis Valez), un nouveau modèle de secours communal aux chômeurs est institué à Gand⁷. Celui-ci s'apparente au système liégeois, mais diffère dans la façon d'administrer son aide. La différence principale repose sur le fait qu'il prend la précaution de ne pas verser d'argent aux caisses de chômage, mais directement aux chômeurs affiliés dont il bonifie l'effort de prévoyance. Les Fonds de chômage communaux ou intercommunaux sont nés. C'est ce qu'on appelle le « système de Gand ». Ces deux initiatives sont étudiées dans toute l'Europe, mais ce dernier système séduit davantage une bourgeoisie qui demeure prudente face au fait syndical. De nombreuses communes de Belgique et de l'étranger le mettent en application.

À partir de 1907, et plus particulièrement de 1913, l'État s'engage de façon plus conséquente encore dans le financement des caisses de chômage. Et la Première Guerre mondiale accélère le processus. L'industrie s'arrête, le chômage augmente dans des proportions considérables. Les caisses de chômage, même aidées par les fonds communaux, ne suffisent plus à la demande. Le Comité national de secours et d'alimentation, créé pendant la guerre, met sur pied dès 1915 un département d'« Aide aux nécessiteux sans-emploi », apportant un support financier aux chômeurs⁸. Parallèlement, de nombreuses œuvres de bienfaisance portent secours aux personnes sans ressource. La Société liégeoise d'Assistance par le travail quant à elle, procure de l'ouvrage à de nombreuses femmes sans emploi grâce à l'activité de confection de vêtements qu'elle met alors sur pied. Elle en tire d'ailleurs bons profits ce qui lui permet, au sortir de la guerre, de bénéficier d'une bonne santé financière. Néanmoins sa dissolution est décidée en 1923.

La disparition de la main-d'œuvre féminine qu'avaient attirée les circonstances de la guerre oblige la Société liégeoise à revenir à une production plus simple et moins lucrative : celle des sacs de jute. S'y ajoute la volonté de la Ville de récupérer le local de la rue Piray. Ces deux raisons pèsent sur le choix de mettre un terme à son activité. Cependant, un argument supplémentaire prime à l'arrêt de l'entreprise : c'est l'aide publique à présent offerte aux chômeurs. La crise perdure après-guerre. En 1920, prenant le relais de l'aide du Comité de secours et d'alimentation, l'État crée le Fonds national de crise : celui-ci « [...] est chargé de venir en aide aux chômeurs involontaires affiliés à une caisse de chômage agréée, victimes de la crise industrielle et qui ne peuvent plus jouir des indemnités et des avantages accordés par leur association⁹. » Cette aide nouvelle a pour conséquence de faire chuter la clientèle de la Société liégeoise d'Assistance par le travail. Elle est donc liquidée et ses avoirs répartis entre l'Œuvre des chauffoirs publics et de la bouchée de pain, et l'Œuvre de La Lumière récemment créée¹⁰.

La direction de l'Assistance par le travail exprime une certaine retenue face à la nouvelle tendance qui se dessine en matière d'indemnisation du chômage. Elle n'adhère guère à ce type de secours qui, malgré qu'ils ne s'adressent théoriquement qu'aux chômeurs involontaires, ne se donne plus les moyens de distinguer ceux qui font un effort pour se sortir de leur condition et les autres.

2. Position idéologique de l'assistance par le travail

Pour comprendre cette réticence, il convient d'analyser plus amplement l'idéologie qui sous-tend l'action de l'assistance par le travail.

La façon dont la Société liégeoise d'Assistance par le travail appréhende le problème du secours aux chômeurs relève en partie des discours préexistants sur l'oisiveté et la misère des rues, mais également de la conception libérale du *self-help*.

Elle assimile d'abord l'inactivité à une disposition à l'oisiveté : une propension vigoureusement décriée par la bourgeoisie. Elle se méfie de cette complaisance dans l'inaction, tout autant que de la vie libre et sans contrainte qui en découle. Elle redoute en outre son influence sur la société présente et future. Alors que la Société liégeoise d'Assistance par le travail s'inquiète de la généralisation du chômage, son discours sur l'oisiveté devient plus insistant. Pendant la Première Guerre mondiale, elle répète à loisir que l'oisiveté est « dangereuse conseillère » et qu'« il importe de [la] combattre [...] pour éviter qu'elle ne fasse sentir ses effets après le retour à un état normal ». Entretenant l'idée chère aux encyclopédistes du XVIII^e siècle selon laquelle « L'esprit humain étant d'une nature agissante, ne peut pas demeurer dans l'inaction ; & s'il n'est occupé de quelque chose de bon, il s'applique inévitablement au mal¹¹ », elle affirme ses craintes face à ce qui peut se tramer dans des esprits désœuvrés. Elle n'est pas la seule à lier ainsi en une suite logique les notions de chômage, d'oisiveté et de danger. D'ailleurs, la fragilité des systèmes politiques frappés par le chômage a été plus d'une fois soulignée et plusieurs ont relevé une corrélation avec les révoltes et révolutions passées. Il n'est donc pas étonnant qu'aux heures d'instabilité économique ou politique, lors de crises industrielles et de guerres, la bourgeoisie cherche à assurer son pouvoir en réaffirmant ses assises idéologiques.

Il n'est pas innocent de se référer aux encyclopédistes que nous citons plus tôt car l'oisiveté, cette appréhension laïque du pêché de paresse, prend précisément de la consistance pendant le siècle des Lumières. Ceux-ci lui attribuent les influences les plus néfastes allant de la nonchalance au crime, voire à la chute de Rome : « La pratique de l'oisiveté est une chose contraire aux devoirs de l'homme & du citoyen, dont l'obligation générale est d'être bon à quelque chose, & en particulier, de se rendre utile à la société dont il est membre. Rien ne peut dispenser personne de ce devoir, parce qu'il est imposé par la nature¹². » Leur argumentaire est celui-là même par lequel la bourgeoisie s'est imposée à la noblesse décadente d'Ancien Régime et fonde son statut. La lutte contre l'oisiveté et la valorisation de l'action salutaire du travail, défendues par la Société liégeoise d'Assistance par le travail, correspondent ainsi aux leitmotifs de la bourgeoisie éclairée du XIX^e siècle et des décennies suivantes.

Souhaitant manifestement prendre ses distances par rapport à la charité chrétienne, l'Assistance par le travail promeut alors un système de bienfaisance basée sur le mérite. Elle considère le chômeur par le biais de ses dispositions morales et l'assistance qui lui est portée participe d'un processus de réhabilitation de l'individu. Le rituel traditionnel de l'aumône, qui du reste teste ses limites devant l'accroissement de la misère, est délaissé au profit d'une « charité efficace¹³ ». Celle-ci se concrétise, au sein de la Société liégeoise d'Assistance par le travail, dans l'ambition de transmettre aux chômeurs « certaines habitudes de discipline pour en faire de bons ouvriers ». Par le travail, l'assisté doit en outre retrouver sa dignité qu'écornait le fait de devoir quémander. Le terme même d'« aumône » est banni et remplacé par celui de « salaire ». L'aide financière octroyée par l'Œuvre est définie comme « une prime au travail ». Ce n'est plus un don, mais une rétribution, plus précisément, une récompense morale car le chômeur est impliqué dans le processus censé le sortir de la misère. Ainsi se concrétise l'idée du « aide-toi, la collectivité t'aidera » qui responsabilise l'individu face à son sort économique et incarne une nouvelle morale d'inspiration libérale. Cette conception apparaît à une certaine élite, à laquelle appartiennent notamment les membres des professions libérales qui soutiennent l'initiative liégeoise, comme la solution à la question sociale. Tout comme un combat contre l'oisiveté. L'aide systématique ne requérant du chômeur aucun investissement personnel s'éloigne de cette vision ce qui explique la circonspection affichée devant les systèmes émergents d'aide publique contre le chômage.

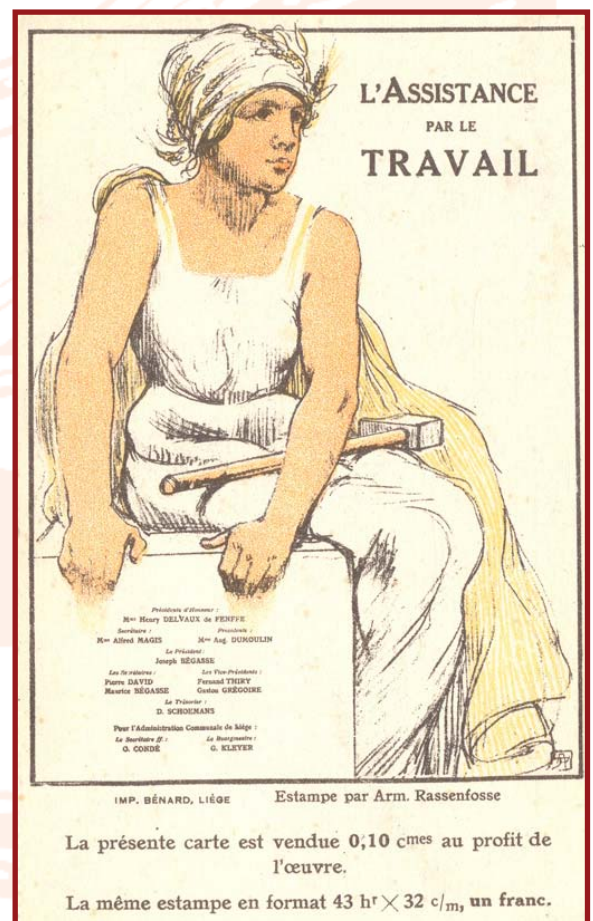
Au sein de cette pratique, le travail opère le tri entre les individus. L'objectif est de soustraire à l'attention charitable les « paresseux indignes de pitié qui vivent de la bienfaisance » tels que la Société liégeoise d'Assistance par le travail les désigne dans son rapport d'activités de 1900. Libres par définition, les ateliers de l'Assistance par le travail ne sont pas si éloignés des colonies de travail forcé qui ont déjà vu le jour. Il n'y a pas d'assujettissement physique, mais une sujétion à des principes engendrant une obligation morale. Le travail, perçu comme un régulateur social, tend à devenir le seul moyen d'échapper à l'opprobre de la société et aux sanctions que celle-ci peut faire peser sur l'indigent.

L'ambition qui prélude aux initiatives d'assistance par le travail est clairement énoncée lors de l'Exposition universelle de 1900 : « Du jour où, grâce à une organisation suffisante de ce mode d'assistance, le chômeur involontaire pourra toujours trouver asile dans un atelier ou dans une maison d'assistance par le travail, il devra s'ensuivre que tout individu qui, de parti pris, refuse de recourir à ce genre de secours est un paresseux ou un vagabond incorrigible qui n'a droit à aucune pitié sociale. Et c'est sur cette catégorie de faux pauvres, professionnels de la mendicité et de l'assistance, que la répression sévère des lois devra s'exercer »¹⁴. Cet énoncé résume l'esprit de l'époque qui voit naître ce genre d'initiatives. Il faut rappeler que la création de la Société liégeoise d'Assistance par le travail ne suit que de quelques années la loi de 1891 sur la répression de la mendicité et du vagabondage. En 1900, elle fonde d'ailleurs elle-même une section spéciale consacrée à lutter contre la mendicité dans la rue qui compte rompre avec les traditions charitables héritées des siècles passés qu'elle juge contre-productives.

Une perception particulièrement négative de la pauvreté et plus encore de la mendicité se développe donc au XIX^e siècle puis déborde sur les premières années du siècle suivant. La distinction faite entre chômeurs volontaires et involontaires devient alors obsédante. On s'attache à « [...] démasquer le faux pauvre, le mendiant professionnel pour secourir uniquement le malheur véritable et innocent »¹⁵. Au tournant du XX^e, la soumission à une discipline de travail sert de critère pour extraire de la masse des miséreux une certaine catégorie d'individus injustement « condamnés » à la réprobation publique. Ceux qui s'en échappent, insoumis ou incapables, sont alors définitivement perçus comme des « parasites », « résidus du progrès industriels », marginaux et déviants, « inutiles et profiteurs » dont il faut se méfier et dont on doit redouter l'influence. Une frontière se trace dans les esprits entre une « classe laborieuse », parfois accablée de misère, et une « classe indigente ». L'homme réduit à l'inaction du fait des conditions économiques est encore digne de considération, le fainéant, le « chômeur moral », est lui stigmatisé. L'auteur Ivan Dechamps a d'ailleurs pointé ce fait en démontrant que cette classification des nécessiteux coïncide précisément, et c'est intéressant, avec les premiers pas vers un état providence (et incidemment vers une prise en considération publique du sort des sans-emploi)¹⁶. La position de l'assistance par le travail témoigne de cette transition.

Conclusion

On l'aura compris, la Société liégeoise d'Assistance par le travail ne s'échafaude pas sur de simples aspirations philanthropiques, mais également sur des visées morales. Cette conception particulière se délaye progressivement avec la systématisation de l'aide aux chômeurs, mais ne disparaît pas totalement. Elle demeure en sourdine au fil des ans qui se rapprochent de notre époque et retrouve périodiquement des voix qui lui redonnent écho. Il faut dire que la perception négative de l'oisiveté et la place centrale accordée au travail dans nos sociétés sont de longue tradition et encore bien ancrées dans la façon dont nous envisageons les rapports sociaux. L'idée que l'assistance ne doit pas être gratuite, qu'elle instaure de mauvaises habitudes qui pervertissent l'individu et le rendent hostile à sa réintégration sur le marché du travail prime encore. De là resurgit parfois celle d'un retour au travail obligatoire contraignant l'assisté à se soumettre à des exigences d'horaire, de routine de travail et de respect de l'autorité. Le choix de responsabiliser le chômeur face à sa situation, plutôt que de remettre en question les effets pervers du système économique, pèse encore lourdement sur les consciences de ceux qui sont frappés par le chômage. Pourtant, le chômage a des constantes qui se révèlent à la comparaison de l'histoire du passé et du temps présent. Face au sentiment de culpabilité souvent ressenti par les chômeurs, des individus réagissent en tentant d'inverser la tendance. Ainsi en est-il de cette adhésion au *Funemployment* – jeu de mots sur le plaisir (*fun*) du chômage (*unemployment*) – promu par certains chômeurs (privilegiés) qui abordent la période d'inactivité professionnelle comme une occasion de se consacrer à ses passions. Cette position reste cependant largement marginale.



Carte vendue au profit de l'Œuvre de l'Assistance par le travail, dessin d'Armand Rassenfosse, [1915]. Coll. IHOES.

Notes

¹ La présente analyse se fonde essentiellement sur les archives de l'Œuvre de l'Assistance par le travail conservées à l'IHOES (inv. D10). Les citations entre guillemets et dépourvus d'appel de note renvoient à ces archives. Un inventaire du fonds est consultable sur notre site via l'utilisation du catalogue Pallas : http://www.pallas.be/pls/opac/plsp.getplsdoc?lan=F&htdoc=general/opac_whoes.htm.

² Pour citer ces exemples, nous nous sommes basés sur les sources suivantes : Crosson du Cormier, *Questions ouvrières, Les caisses syndicales de chômage en France & en Belgique*, Paris, Librairie Chevalier et Rivière, 1905, p. 39 ; Alain Clément, « La politique sociale de Turgot : entre libéralisme et interventionnisme », *L'Actualité économique*, vol. 81, n° 4, 2005, p. 725-745, en ligne sur le site : <http://iderudit.org/iderudit/014915ar> ; Article sur les « Ateliers nationaux » sur le site : http://fr.wikipedia.org/wiki/Ateliers_nationaux ; Article sur le « Droit au travail » sur le site : http://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_au_travail ; « Assistance par le travail », dans France. Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, *Exposition universelle internationale de 1900 à Paris. Rapports du jury international*, Paris, Imprimerie nationale, 1902, p. 484-525. Ouvrage consulté sur le site du Conservatoire numérique des Arts et Métiers : <http://cnum.cnam.fr/DET/8XAE580.4.html>.

³ G. de Lurieu et H. Romand, *Études sur les colonies agricoles de mendiants, jeunes détenus, orphelins et enfants trouvés, Hollande – Suisse – Belgique – France*, Paris, Librairie agricole de la maison rustique, 1851, p. 26. Consulté en ligne sur le site : <http://books.google.fr>.

⁴ Malou Haine (dir.), 400 lettres de musiciens au Musée royal de Mariemont, Liège, Pierre Mardaga éditeur, 1995, p. 300. Consulté en ligne sur le site : <http://books.google.fr>.

⁵ A. Vermeersch, *Manuel social, La Législation et les œuvres en Belgique*, Louvain, A. Uystpruyt, 1900, p. 571-585.

⁶ Crosson du Cormier, *Op. cit.*, p. 34.

⁷ « Historique et organisation », dans *75 ans de l'ONEM - un regard sur le passé, le présent et le futur*, p. 27. Document consulté en ligne sur le site : http://www.rva.fgov.be/D_RVA/ONEM_75/Bouquin/FR/historique.pdf.

⁸ Comité national de secours et d'alimentation, Comité général de secours de Seraing-sur-Meuse, *Rapports des œuvres diverses d'assistance placées sous le patronage du Comité général de secours, août 1914 au 31 décembre 1916*, Lize-Seraing, Imprimerie-Lithographie Ed. Plénius, 1917, p. 25.

⁹ *Trois années d'existence de l'ONPC, 1935-1938*, p. 7.

¹⁰ L'œuvre de La Lumière est créée à Liège en 1919 et s'adresse aux soldats qui ont perdus la vue à cause de la guerre. Elle élargit ensuite son action aux aveugles civils qui ne bénéficient alors d'aucune forme d'aide. Un premier atelier de rempaillage de chaises voit le jour en 1921, puis son activité se diversifie. En 1966, l'association est reconnue par l'État à titre d'atelier protégé, ce qu'elle est toujours. Voir son site : <http://www.lalumiere.be/vpage.php?id=19>.

¹¹ D.J., « Oisiveté », dans Diderot et d'Alambert, *Encyclopédie*, 1^{ère} édition, t. 11, p. 445-446. Consulté sur le site Wikisource : <http://fr.wikisource.org>.

¹² *Idem*.

¹³ « Assistance par le travail », dans France. Ministère du commerce, [...], *Op. cit.*, p. 484.

¹⁴ *Ibidem*, p. 485.

¹⁵ *Ibidem*, p. 484.

¹⁶ Ivan Dechamps, Martine van Ruymbeke, *L'aide sociale dans la dynamique du droit*, Bruxelles, De Boeck, 1995, p. 70. Consulté en ligne : <http://books.google.be>.

